N° 2939 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 28 Juin 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabriques (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 0 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'ÉTAT DE L'EUROPE

Les horizons de la politique extérieure n'ont pas été semés d'autant de points noirs, depuis de longues années, et ces points noirs grandissent de jour en jour. En vervons-nous sortir la tempête, ou bien ces ombres glisseront-elles sur le ciel de l'Europe sans fracas et sans malheur, c'est ce que personne ne pourrait dire aujourd'hui, et, en tout cas, l'attention et la vigilance s'imposent de la manière la plus évidente.

Dans la politique extérieure, on ne sait jamais bien ce qu'il y a au fond; car c'est là que les dessous sont immenses; c'est là que les plus vastes intrigues se donnent carrière, surtout quand elles sont conduite par la diplomatie et par l'argent des Anglais.

Jamais la politique anglaise n'a été plus active, plus ambitieuse, plus turbulente. Elle soulève des affaires dans toutes les parties du monde, en Afrique et de tous les côtés de l'Afrique, en Asie, en Chine, en Amérique; elle enserre le globe entier dans ses tentacules. Mais ce qui doit le plus nous préoccuper à cette heure, ce sont les événements qui se passent ou qui se préparent dans le bassin de la Méditerranée orientale et dans les provinces de l'empire des Osmanlis.

On a comparé depuis bien longtemps l'empire turc à un corps malade : jamais il n'a été plus malade qu'aujourd'hui et dans un plus grand nombre de ses membres. L'Asie-Mineure est remplie de troubles et d'agitation, et, si le calme se rétablit en Cilicie, à Zeitoun, aussitôt l'incendie recommence en Anatolie et le district de Van est en proie à la guerre civile et aux massacres.

Nous étions tout occupés de ces événements qui, après tout, ne semblaient avoir qu'une importance relative, lorsque la grande et importante île de Crète, si admirablement placée dans la Méditerranée, entre la Grèce, l'Asie et l'Egypte, devient à son tour le théâtre d'une insurrection. Ceci nous touche de beaucoup plus près.

C'est la situation et l'avenir de l'Europe qui peuvent être engagés dans les affaires de Crète (ou Candie), que les Anglais ambitionnent de posséder, comme ils possèdent déjà Chypre et Gibraltar. Le jour où le pavillon britannique flotterait en maître dans la rade de la Canée, on pourrait dire que la Méditerranée est devenue tout entière un lac anglais. Soit par le détroit de Gibraltar, soit par le canal de Suez, on ne pourrait plus entrer dans la Méditerranée sans la permission de l'Angleterre.

L'expédition du Soudan vient compléter ce tableau. Au moment où l'Europe commençait à rappeler aux Anglais qu'ils feraient bien de quitter la vallée du Nil, comme ils l'ont promis et comme tous les traités européens l'exigent, le cabinet britannique entreprend brusquement cette campagne contre les Derviches. Lord Salisbury déclare que l'Egypte est menacée par la barbarie, et qu'il importe pour la civilisation générale et pour la tranquillité de l'Egypte en particulier, de dresser en face de l'invasion de la Nigritie des barrières infranchissables.

Nigritie et Derviches ne sont que de misérables prétextes. L'Egypte n'avait rien à craindre : elle était parfaitement tranquille, son commerce prospérait; mais c'est à présent que le péril recommence, depuis que les Anglais ont imaginé cette belle expédition vers Dongola.

Il ne s'agit pas seulement de Dongola : lord Salisbury a déclaré que le drapeau égyptien, c'est-à-dire le drapeau de l'Angleterre, devait se déployer à Khartoum. C'est seulement alors que l'on pourra être assuré de la paix en Egypte! Mais il est très difficile d'aller à Khartoum; les Anglais savent par expérience que la marche sur Khartoum doit répandre l'effervescence parmi toutes les nations musulmanes du continent africain.

Aussi lord Salisbury ne se pressera pas du tout d'atteindre le but final de l'expédition anglo-égyptienne : il reculera de jour en jour l'occupation de Khartoum dans un lointain hypothétique. Mais pendant ce temps là les Anglais continueront de garder l'Egypte et la vallée du Nil, malgré les traités et les promesses les plus solennelles d'évacuation.

Au fer juin, il y avait encore 25 grèves en cours, englobant plus de 1,500 grévistes.

Quoi qu'il en soit, les cinq premiers mois de 1896, avec 226 grèves et 17,000 grévistes environ, ne présentent pas une physionomie plus mauvaise que celles des périodes correspondantes des années précédentes.

En effet, on a compté 493 grèves et 86,753 grévistes pendant les cinq premiers mois de 1893, 184 grèves et 27,891 grévistes pendant la même période de 1894, enfin 183 grèves et 22,698 grévistes pendant les cinq premiers mois de 1895. Si le nombre des grèves est plus fort 1896 qu'en 1895, par contre, le nombre des grévistes est plus faible.

Les Grèves en Mai 1896

74 grèves ont été déclarées en mai dernier. On en avait compté 122 en mai 1893, 32 en mai 1894 et 54 en mai 1895.

Les grèves de mai 1896 n'affectent en général qu'un seul établissement. Font exception : la grève des ferblantiers de Tourcoing qui en atteint 14, celle des galochiers de Nantes qui en atteint 9, celle des maçons de Saint-Tropez et celle des ouvriers de Fougères qui en atteignent chacune 5, et celle des plâtriers de Landerneau qui en atteint 2. Au total plus de 100 établissements ont été atteints par les grèves du mois de mai.

Plus de trois cinquièmes de ces grèves, exactement 45, se sont produites dans les industries textiles. Les autres se répartissent entre un grand nombre de métiers, particulièrement dans les industries du bâtiment, où l'on constate 2 grèves de maçons, 4 de couvreurs, 1 de ferblantiers-zinqueurs, 4 de marbriers, 4 de plâtriers, 4 de menuisiers. — Viennent ensuite les industries où l'on travaille spécialement le bois, dans lesquelles on a également relevé 7 grèves, soit 1 grève d'ébénistes, 4 grèves de chaisiers et 2 grèves de sabotiers-galochiers, 4 grèves se sont produites dans les industries qui travaillent les métaux ordinaires : grève d'ajusteurs, grève de ferblantiers-boîtiers, grève de fondeurs en cuivre, grève de tôliers. — On compte ensuite 4 grève dans chacune des professions suivantes : batteurs d'or, brossiers, cimentiers, déchargeurs de charbons, mineurs, ouvriers en chaussures, ouvriers en chromos, tuiliers.

Le nombre des grévistes connu pour 67 grèves, est de 6,252 ; ce nombre avait été de 26,329 en mai 1893, de 4,507 en mai 1894 et de 5,084 en mai 1895.

Il est à remarquer qu'en mai dernier, sur 74 grèves, 48, soit les deux tiers, se sont produites dans le département du Nord, et que ce département fournit à lui seul 4,266 grévistes sur les 6,252 comptés pour toute la France, c'est-à-dire un peu plus des deux tiers.

La grève de Beauvois a été la plus importante quant au nombre des grévistes (1,750), mais elle n'a duré que 4 jours. C'est à Tourcoing que le mouvement grévisite a présenté le plus d'intensité : 32 grèves et 4,673 grévistes. Si l'on ajoute à ces résultats 4 grèves commencées en avril et comprenant 542 grévistes, on obtient un total de 36 grèves, terminées en mai, avec 2,215 grévistes, dont 20 seulement (les mouleurs qui ont cessé le travail une demi-journée le 4 mai) étaient syndiqués. Notons encore que sur ces 32 grèves, 26 tendaient à une augmentation de salaires.

Ce sont toujours d'ailleurs les questions de salaires qui donnent naissance au plus grand nombre des grèves ; le mois de mai dernier, on la rencontre dans les deux tiers des grèves, exactement 47 fois; dans une grève, les ouvriers réclament un minimum de salaire garanti, dans deux grèves ils s'opposent à une réduction de salaire, et dans 44 autres ils demandent une augmentation de salaire. Il est vrai que parmi ces 44 dernières il en est 6 à l'origine desquelles on trouve un autre objet : diminution du temps de travail, suppression du travail aux pièces, ou renvoi d'un contremaître.

Les questions de personnes, qui se rencontrent dans 9 grèves, se trouvent pour deux grèves jointes à d'autres causes, et apparaissent isolément à l'origine de 7 grèves : dans l'une les ouvriers demandent la réintégration d'un contremaître, dans 3 autres, ils réclament au contraire le renvoi d'un contremaître ; dans 3 grèves ils demandent la réintégration de camarades, alors que 3 autres grèves tendent soit au renvoi d'ouvriers mis à l'index, soit au renvoi d'ouvriers étrangers, soit au renvoi pur et simple de camarades.

La suppression du travail aux pièces que nous venons de voir plus haut réclamée avec une augmentation de salaire apparaît comme but unique dans 4 grèves, à côté desquelles il faut placer 3 grèves tendant au maintien du travail à la journée. Par contre une grève a eu pour objet d'obtenir le travail aux pièces afin de ne plus être astreints à certaines corvées gratuites.

Signalons encore 3 grèves à l'origine desquelles on trouve la réglementation du travail, 2 grèves, tendant à affranchir les ouvriers du paiement des primes d'assurances contre les accidents, et enfin la grève des batteurs-d'or d'une maison de Paris, qui a eu pour objet et pour résultat la fermeture d'une succursale récemment établie au Blanc.

Sur 74 grèves commencées en mai, 18 n'étaient pas encore terminées le 1er juin ; les 56 autres ont abouti à 8 réussites, 12 transactions et 29 échecs (7 résultats restant encore indéterminés). Si l'on tient compte de 11 grèves anciennes terminées en mai, on constate pendant ce mois 40 réussites, 17 transactions, 33 échecs et 7 résultats encore indéterminés.

Sur ces 67 conflits terminés en mai, il y en 63 dont la durée est déjà connue avec précision : un a duré 45 jours; deux, 35 jours; un, 29 jours; trois, 24 jours; un, 19 jours; un, 14 jours; un, 13 jours; huit, 11 jours; un, 10 jours; six, 9 jours; trois, 7 jours; trois, 6 jours; trois, 5 jours; onze, 4 jours; neuf, 3 jours; six, 2 jours; un, 1 jour et deux moins d'une journée.

Au 1er juin, il y avait encore 25 grèves en cours, englobant plus de 1,500 grévistes.

Echos et Nouvelles

Les cambrioleurs belges ont adopté le système très pratique de faire leurs «visites» à bicyclette.

***

La France ne consomme par an que sept cents tonnes de feuilles de thé, alors que l'Angleterre en consomme 85,000 tonnes.

LE CARNET D'UN CITADIN

LES INDIGENTS A L'ÉCOLE

On sait — ou on ne sait pas — qu'à Roubaix, le Conseil municipal renvoyé à l'examen de la commission spéciale, la question de la gratuité des études additionnnel les cours des écoles communales.

Cette question intéresse également la ville de Lille au même titre que la cité voisine, et nous pouvons ajouter, au même titre que toutes les grandes villes de France.

Toutefois, nous nous en tiendrons, dans cet article exclusivement local, à ce qui concerne notre ville.

Dans nos écoles communales, les études faites en dehors des cours se payent — le prix est uniforme — a raison de un franc et cinquante centimes par mois.

Cette rétribution bien que très légère (un peu plus d'un sou par jour en tenant compte de la défalcation produite par les dimanches) vient s'additionner à la modeste rétribution des maîtres d'étude.

Or, quelques-uns de nos conseillers municipaux ont l'intention de solliciter la gratuité absolue des études, faisant remarquer qu'il est injuste que les enfants de parents inscrits au bureau de bienfaisance, ne puissent pas bénéficier des heures supplémentaires d'école, concédées à ceux qui peuvent verser 1 fr. 50 par mois.

Les parents ont parfaitement raison de protester, car il y a là, au sein même de l'école communale laique, une injustice évidente mettant en cause la question d'argent. c'est-à-dire une question d'un caractère anormal dans une république s'appuyant sur l'égalité.

Car il s'agit ici de l'école communale, ne l'oublions pas, c'est-à-dire de l'école laïque, base de l'enseignement national.

Malheureusement, la question de la gratuité absolue de cette séance d'études supplémentaires ne va pas sans léser quelqu'un.

Les enfants des citoyens inscrits au bureau de bienfaisance ne peuvent pas tous verser 1 fr. 50 par mois, aussi en résulte-t-il pour les pauvres mioches une infériorité forcée vis-à-vis de leurs camarades plus fortunés.

D'autre part, le maître d'études dont les appointements sont à peine suffisants pour empêcher sa famille et lui de mourir de faim, se verrait supprimer brutalement, par la décision imposant la gratuité, les modestes ressources qu'il tire des heures supplémentaires.

En moyenne, à Lille, un maître d'études additionne son budget de 45 francs par mois environ, grâce aux trente sous du mioche qui reste à l'école après la clôture des cours.

Ces 45 francs représentent peu de chose, aux yeux de ceux qui n'ont jamais eu compter. Ils sont énormes pour un fonctionnaire modeste qui doit allier les exigences de sa fonction à des ressources insuffisantes.

Par conséquent, la gratuité absolue des études portera-t-elle aux maîtres répétiteurs, un préjudice relativement considérable.

Il y aurait toutefois un moyen d'en sortir.

Ce serait de décider que les études surveillées seront gratuites, uniquement pour les enfants dont les parents sont inscrits au bureau de bienfaisance. Les autres continueraient à payer trente sous par mois.

Il est certain que sur ce terrain-là, la municipalité actuelle donnerait facilement satisfaction à la grande majorité de la population lilloise.

La gratuité complète pour les indigents du cours moyen ou supérieur s'impose au nom de l'égalité mais comme, d'autre part, la municipalité ne pourrait, sans porter préjudice aux maîtres d'études, supprimer une allocation sur laquelle ces derniers ont l'habitude de compter, il y aurait lieu d'examiner :

1° La nécessité d'accorder des études surveillées aux enfants appartenant à des familles inscrites sur les livres du bureau de bienfaisance.

2° Le maintien de la rétribution à allouer aux maîtres d'études qui, en bonne justice, ne doivent pas perdre un centime à la nouvelle combinaison en projet.

D'après nos calculs, la gratuité absolue pour les enfants indigents occasionnerait une dépense moyenne de 40.000 francs par ans. (Ce chiffre est approximatif).

D'autre part, les maîtres d'études y gagneraient peut-être, par suite de l'augmentation des élèves, une dizaine de francs supplémentaires par mois.

La question est des plus intéressantes et nous croyons devoir appeler sur elle d'une façon toute particulière, l'attention de la municipalité.

Ceux qui gagneraient à l'acceptation de cette double solution sont : Les enfants pauvres et les maîtres d'études.

Voilà deux considérations qui pèsent d'un certain poids et en les mettant en lumière, nous espérons que la nouvelle municipalité en tiendra compte dans la mesure de ses moyens d'action.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULCERC.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Nouvelles parlementaires

A la Chambre

Les patentes

La commission des patentes a examiné la proposition G. Berry, tendant : 1° à dégrever de la patente sur le domicile les septième et huitième classes de patentes ; 2° à frapper tout établissement de commerce vendant plus de quatre spécialités d'un droit de 20 0/0 sur l'ensemble du loyer pour chaque spécialité vendue quand l'établissement employera plus de 15 employés dans les villes de 100.000 âmes, et plus de 8 dans les villes au dessous.

La Commission a décidé, avant de statuer, d'inviter la direction des contributions à faire fonctionner le système fictivement à titre d'essai.

Elle se prononcera prochainement sur une autre motion tendant à appliquer les patentes aux sociétés coopératives.

Le haut commandement

La commission de l'armée vient de se réunir sous la présidence de M. Méziéres.

La discussion générale ouverte sur le projet de loi relatif au haut commandement continue.

M. de Montebello prend le premier la parole.

Comme la plupart de ses collègues, il est favorable à la première partie de ce projet de loi, qui transforme en loi les dispositions du décret de 1888 relatif au conseil supérieur de la guerre.

Mais il insiste pour que la composition de ce conseil soit absolument restreinte aux généraux qui organisent réellement la préparation à la guerre : Eux seuls, suivant lui, c'est-à-dire cinq ou six personnes seulement, devraient faire partie du conseil supérieur de la guerre et avoir droit à une élévation de grade.

La commission a repoussé à l'unanimité moins 2 voix, la proposition de M. Buille, tendant à disjoindre et à rapporter immédiatement la partie du projet relative à l'organisation légale du conseil supérieur de la guerre.

Elle a ensuite, à l'unanimité, décidé qu'elle passerait mercredi à la discussion des articles.

L'interpellation Basly

L'interpellation Basly est remise jusqu'à ce que M. Turrel ait reçu de la préfecture du Pas-de-Calais les renseignements nécessaires sur les incidents qui ont marqué les élections municipales à Matingnicourt, et jusqu'à ce que le ministre ait ou le temps materiel d'étudier le dossier.

Le scrutin de liste

M. Dansette a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition portant rétablissement du scrutin de liste, avec les dispositions à la Chambre des députés et organisation de la représentation proportionnelle.

D'autre part, l'abbé Lemire a déposé une proposition ayant pour objet la représentation proportionnelle des partis dans les assemblées législatives.

SÉNAT

Séance du 26 juin 1896

La séance

La séance est ouverte à deux heures 1/4, sous la présidence de M. Loubet.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local adoptés par la Chambre, notamment celui tendant à autoriser le département de la Loire à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

LA Réforme de l'impôt des boissons

Le Sénat reprend la discussion de la réforme de l'impôt des boissons.

M. le président. — Le Sénat s'était arrêté à l'article 9 qui tend, indépendamment du droit général de consommation et de taxes locales, à frapper l'alcool, à soumettre les absinthes ou similaires, les bitters et les liqueurs de toutes sortes à un droit de fabrication. Il y a eu plusieurs amendements dont M. Monis ayant pour objet la suppression de cet article.

La proposition Monis

M. Monis défend son amendement. Il se déclare favorable à la loi en discussion, mais il estime que l'article 18 amènerait un mouvement de réaction contre la loi et que la surtaxe prévue par cet article constitue une prime à l'alcoolisme irréalisable. Par le seul fait de la surtaxe, dit-il, on verra réapparaître les anciennes fraudes sous la forme des liqueurs doubles ou triples.

M. Monis. — Il suffirait à un gentilhomme de faire deux voyages par semaine à Bruxelles et à Cologne pour avoir à gagner 8000 francs par mois en passant des essences étrangères. (Sourires).

M. de Lareinty. — Pourquoi un gentilhomme plutôt qu'un autre ?

M. Monis. — Parce qu'il inspirerait plus de confiance. (Rires).

M. de Lareinty. — Un gentilhomme ne fait pas de ces metiers là.

M. Monis. — Disons un gentilhomme. (Nouveaux rires).

Cette concession apaise le bouillant sénateur de la Loire-Inférieure, et M. Monis poursuit sa démonstration en montrant les difficultés qu'entraînerait pour les distillateurs, les licences de fabrication et de débit. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Turrel, ministre des travaux publics. — M. Monis veut créer un trou de dix-huit millions dans l'ensemble de la réforme. Où les prendra-t-on ? Dans l'augmentation de la taxe sur l'alcool. L'augmentation est déjà considérable, pour ne pas dire excessive. Quant à la création de nouvelles licences, il y a seulement 150 fabricants : peut-on leur demander 18 millions ?

On vous alles voter l'article 18 ou vous allez mettre votre commission en demeure de trouver les 18 millions (Très bien).

M. Blavier appuie les observations de M. Monis.

M. Cazenas, directeur général des contributions indirectes, développe les arguments du ministre. Nous avons la conviction, dit-il, que cet impôt ne rencontrera pas les obstacles dont parle M. Monis, mais seulement les difficultés que rencontre la perception de tout impôt.

M. Thévenet estime qu'il y aurait peut-être d'autres moyens de procurer cette somme de dix-huit millions. Pour y arriver qu'on fasse donc l'alcool d'une surtaxe de 10 ou 12 fr. ou bien qu'on course sus à l'absinthe et qu'on établisse des licences sur les fabricants et les distillateurs d'absinthe.

L'orateur demande donc le renvoi à la commission.

M. Cochery, ministre des finances. — Cet article 18 n'est pas si abandonné qu'on l'a dit.

Le gouvernement en accepte toute la responsabilité.

Cet article a du moins un mérite au point de vue hygiénique. C'est encore le meilleur moyen de couper aux à l'absinthe comme on l'a demandé.

Mais devant les difficultés que cet article semble rencontrer, le gouvernement ne demande pas mieux que de rechercher avec la commission la meilleure taxe de remplacement. C'est dans ces conditions que le gouvernement accepte le renvoi à la commission, étant bien entendu que la question reste entière.

M. de Verninac, rapporteur. — La commission accepte le renvoi.

Le renvoi est prononcé.

M. G. Cochery demande au Sénat de fixer la prochaine séance à demain parce qu'il sera retenu à la Chambre la semaine prochaine pour la discussion des réformes fiscales.

Voix diverses : A lundi ! A demain !

Après deux épreuves douteuses il est procédé au scrutin sur la date de la prochaine séance.

Il y a lieu à pointage.

Par 125 voix contre 117, le Sénat décide contrairement à la demande du gouvernement et de la commission que la prochaine séance aura lieu lundi. (Mouvements divers.)

La séance est levée à 5 h. 35.

Physionomie de la séance

La discussion du projet sur les boissons avance lentement, mais elle avance. La grave question des bouilleurs de cru étant tranchée, on a voté sur une simple facture toute une fournée d'articles dont l'importance, en raison même de l'absence de discussion, a pu passer inaperçue.

Actuellement, la hauté assemblée a réglementé le privilège du bouilleur, supprimé les droits d'octroi et de détail sur les boissons hygiéniques, fixé la quotité du droit de circulation et du droit sur l'alcool. Rien d'autres points restent à discuter, les droits de consommation, les licences, les acquits-à-caution, le régime des bières, des vinaigres, et cela prendra encore pas mal de séances, mais c'est égal, un pas sérieux a été fait.

On en était aujourd'hui au droit sur les liqueurs et nous avons vu revenir à la charge M. Monis, un des plus féconds auteurs d'amendements que nous ayons jamais connus. Hier, M. Georges Cochery s'est opposé à toute mesure pouvant créer un déficit dans les recettes du Trésor. Mais comme hier aussi il n'a pas été la seul à prendre la parole au nom du gouvernement.

M. Turrel, qui s'est fait une spécialité de la question des boissons, a prêté le concours de son expérience et de son autorité.

La bataille, parfois bien vive, est demeurée sans résultat. D'un commun accord, il a été convenu que l'article serait renvoyé à la commission, afin d'étudier à nouveau la question.

Lundi, on recommencera.

T. H.

LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE du Nord et de la Somme chez M. Méline

Paris, 26 juin. — M. Méline a reçu ce matin une délégation de la société des Agriculteurs du Nord, qui lui a demandé pour les élèves de l'école spéciale de distillerie et de brasserie de Douai le bénéfice des dispenses militaires accordées aux élèves des grandes écoles spéciales. M. Méline a répondu : *J'en référerai le ministre de la guerre de cette question.* »

La même délégation a demandé une augmentation de droit sur les mélasses étrangères et une diminution sur la dénaturation des mélasses destinées à l'agriculture. Elle a saisi également M. Méline de la question des sucres et de la nécessité de prolonger les primes d'exportation votées par le Parlement allemand.

M. Méline a promis d'étudier à bref délai cette question avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

M. Méline a reçu ensuite une délégation de la Somme, qui l'a entretenu, comme celle du Nord de la question des sucres.

Elle a affirmé l'union de l'agriculture et de l'industrie de la Somme, pour demander au gouvernement de prendre des dispositions afin de défendre la production sucrière française.

M. Méline a répondu qu'une commission allait être nommée en vue de rechercher les mesures à prendre.

Mort du duc de Nemours

Versailles, 26 juin. — Le duc de Nemours est mort, ce matin, à une heure et demie.

*

M. le duc de Nemours était le second fils du roi Louis-Philippe. Né en 1814, il avait quatre-vingt-douze ans.

Très jeune, à dix-sept ans, il reçut le baptême du feu au siège d'Anvers. En Afrique, il prit part aux expéditions de Constantine et fit des prodiges de valeur à côté des Danremont, des Lamoricières, des Changarnier.

Le mort accidentelle de son frère aîné, le duc d'Orléans, en 1842, fut pour lui un coup terrible.

Plus tard, lorsque l'insurrection du 24 février 1848 renversa le trône de Louis-Philippe, ce fut lui qui accompagna la duchesse d'Orléans quand elle se rendit à la Chambre en tenant ses deux fils par la main. Mais la Chambre ne pouvait rien, le prince n'eut que le temps de faire évader, au milieu de la foule furieuse, sa belle-sœur et ses neveux. Il faillit ne pas pouvoir partir lui même; cependant, il finit par obtenir un passeport et alla rejoindre la famille royale en Angleterre.

Grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, ordre dont il est le dernier titulaire, il possédait dans l'armée le grade de général de division. Il a été placé dans le cadre de réserve le 25 octobre 1879.

Il a failli devenir roi des Belges. C'est, en effet, lui qui fut désigné en février 1830 par le Congrès national, mais il refusa, comme il refusa plus tard la trône de Grèce qui lui était eg lement offert.

Le duc de Nemours laisse deux fils ; M. le comte d'Eu, qui a épousé sa cousine, fille de l'empereur du Brésil, Don Pedro, et M. le duc d'Alençon qui, de son mariage avec la duchesse de Bavière, sœur de l'impératrice d'Autriche, a eu deux enfants, dont l'un, Emmanuel, duc de Vendôme, a épousé cette année une princesse princesse héritière de Belgique. Le prince laisse également deux filles : la princesse Czartoryska et la princesse Blanche d'Orléans.

Réception chez M. Brisson

Paris, 26 juin. — Brillante réception cette après-midi à la présidence de la Chambre. De quatre heures à sept heures, M. et Mme Henri Brisson ont reçu à l'entrée des salons du petit Palais-Bourbon plus de deux mille invités appartenant à tous les partis, ce qui est difficile. Tous les membres du corps diplomatique, les ministres, un grand nombre de députés sans distinction d'opinion politique, beaucoup de fonctionnaires, de magistrats, d'officiers de l'armée de Paris sont venus saluer le président de la Chambre et Mme Brisson qui faisait les honneurs avec sa grâce habituelle.

Grâce à une température fort agréable, les invités ont pu se répandre dans les jardins de la présidence où, par moments, on avait peine à circuler tant l'affluence était considérable. Orchestre excellent, buffet des mieux servis.

Les sénateurs, retenus par la séance, n'ont pu venir que fort tard. Ils sont arrivés après six heures, ainsi que MM. Turrel et Georges Cochery, qui avaient passé toute la journée au Luxembourg pour prendre part au débat sur les boissons.

T. H.

A MADAGASCAR

La mort de M. Barrat

Paris, 26 juin. — Un télégramme de M. Leroche, a apporté au ministre des colonies, la nouvelle du décès de M. Barrat, qui venait d'être envoyé à Madagascar pour organiser le service des douanes.

M. Barrat était un jeune ingénieur des plus distingués et qui donnait les plus grandes espérances.

Bien que fatigué d'une mission au Soudan, qu'il avait brillamment accomplie, il avait tenu à repartir pour les colonies. Il est mort de la fièvre en arrivant à Madagascar.

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 26 juin. — L'audience est ouverte à midi devant une salle presque vide. Le public semble se désintéresser absolument des débats dont l'aridité technique offre peu d'attraits.

L'interrogatoire reprend au sujet des agissements d'Arton concernant la Société de la Dynamite. Arton continue à invoquer sa bonne foi et son intention absolue de restituer toutes les sommes détournées sur lui. Au cours de ces explications, il affirme de démontrer que s'il avait eu le temps il se serait tiré d'affaire, grâce à des amis puissants. Arton déclara que trois semaines après son départ de Paris il reçut à Londres M. Mercier envoyé par le baron Reinach pour lui dire que Reinach se tenait à sa disposition pour lui donner les sommes nécessaires à sa réhabilitation.

Arton se réserve de donner d'autres explications plus tard.

Après la déclaration d'Arton, l'interrogatoire est terminé. On procède à l'audition des témoins.

M. Leguay dépose. Il reconnaît avoir confié le papier d'Arton comme administrateur de la Société française de dynamite, mais il a été amené à lui accorder des facilités à raison de la crise que traversait la Société de dynamite et pendant laquelle Arton lui avait été d'un grand secours à Londres. Il était d'ailleurs convaincu que ce service n'était que passager et sans danger parce que le papier offert par Arton était de premier ordre.

M. Leguay, en ce qui concerne les détournements commis au préjudice de la Compagnie du Transvaal déclare qu'il les avait ignorés et qu'il n'avait donné aucune autorisation à Arton de se servir des remises faites au compte d'effets à recevoir.

Arton, en termes très courtois, conteste les affirmations de M. Leguay au sujet des détournements commis au préjudice de la Compagnie du Transvaal déclare qu'il les avait ignorés et qu'il n'avait donné aucune autorisation à Arton de se servir des remises faites au compte d'effets à recevoir.

L'ancien caissier Prévot maintient que les passations d'écritures faites pour masquer le détournement de 300,000 fr. l'ont été sur l'ordre verbal d'Arton.

Ce dernier continue à affirmer le contraire.

Les témoins qui restent seront entendus au début de l'audience de demain.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'Escadre française en Espagne

Le Ferrol, 26 juin. — La soirée donnée hier en l'honneur de l'escadre française a été splendide. Toutes les embarcatieus et les bâtiments étaient illuminés.

Une foule immense avait envahi la promenade et les musiques ont joué la *Marseillaise* et l'Hymne national espagnol.

Cherbourg, 26 juin. — L'Escadre du Nord quittera le Ferrol demain pour rentrer en France. La tre division rallidra Brest et la seconde Cherbourg.

Cette dernière force navale est composée du cuirassé Bouvines des croiseurs Dupuy-de-Lôme, Jemmapes, Chasseloup, Laubat, Boat-Lelou et Salce et de plusieurs torpilleurs de haute mer.

Aussitôt arrivés ces navires feront leur complément de charbon, et se disposeront à recevoir les équipages. Ils se prépareront ensuite pour les grandes manœuvres.

Attaque d'un train par des bandits

EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 26 juin. — Une bande de quinze malfaiteurs armés a assailli Vassolovo sur la ligne du chemin de fer qui relie la ville de Narva à celle de Saint-Pétersbourg. Les voyageurs assemblés dans la gare de cette station auraient été indubitablement dépouillés si le gendarme de service n'avait eu la présence d'esprit de grouper autour de lui des ouvriers et gardiens de la ligne avec l'aide desquels il réussit à mettre en faite les agresseurs après que deux des leurs furent tombés haignant dans leur sang.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les Elections municipales contestées

Le Conseil de préfecture tenait hier sa dernière séance publique pour la discussion des protestations concernant les élections municipales. On s'est occupé des communes de Roubaix, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Winnezeele, Coudekerque-Branche, Mouvaux et Rosendaël.

Malgré les efforts du président, M. Grand, pour obtenir de temps à autre une commutation de plaidoirie, la séance s'est prolongée jusqu'à 8 heures 1/2.

Il est vrai qu'elle comprenait la discussion de deux affaires importantes : les élections à Roubaix et à Rosendaël.

Les élections du 3 mai à Roubaix

La discussion des protestations concernant Roubaix a attiré dans le prétoire un public nombreux. *Nombreux sont aussi les reporters* à la table de la presse.

Dans l'auditoire, nous remarquons plusieurs conseillers municipaux de Roubaix ; au banc des avocats, MM. Henri Deschamps, directeur du *Roubaisien*, Chatteleyn, etc.

C'est Me Duhron, du barreau de Douai, qui, avec un remarquable talent de parole, a développé les protestations ; tout en se défendant de vouloir toucher à la politique, il n'a cessé, au cours de sa plaidoirie, de charger à fond les théories collivistes, et il l'a fait avec une chaleur, une conviction, parfois même une éloquence telles que, nonobstant les usages, de nombreux applaudissements, ont, dans le prétoire, accueilli sa péroraison.